



Solidaires finances

L'action sociale n'est pas un luxe,

c'est une nécessité !

L'action sociale ministérielle est l'un des derniers bastions de solidarité et de lien entre les personnels du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique (MEFSIN). Sa place et son rôle résultent d'une construction historique ancienne, que ce soit au sortir de la seconde guerre mondiale ou, plus proche de nous, suite au conflit de 1989 aux Finances.

L'action sociale a été mise en place pour répondre aux besoins des personnels, actifs ou retraités, et de leur famille. Elle n'est pas que l'arbre de Noël ou les sorties organisées localement. Elle participe au logement des personnels via des offres de logements vides ou meublés, des aides à l'installation, des prêts, etc. Elle permet l'accès à une offre de restauration collective, à des offres de vacances-loisirs pour les enfants et les familles.

Pour **Solidaires Finances**, l'action sociale est au cœur des préoccupations des agent.e.s de l'État, titulaires ou non, en métropole ou dans les territoires ultra-marins, en activité ou à la retraite.

Solidaires Finances continue de se battre et de revendiquer des améliorations pour l'action sociale ministérielle. C'est ainsi qu'elle a gagné l'instauration d'une aide non remboursable pour le logement d'un enfant étudiant, l'instauration prochaine d'un chèque sport Finances ou l'extension et la redénomination, prochaines elles-aussi, du CESU 6-12, entre autres.

L'action sociale œuvre pour le quotidien des agent.e.s. Pourtant, le Ministère n'a de cesse depuis des années de l'attaquer dans ses fondements.

Attaquer l'action sociale, c'est attaquer le patrimoine des personnels du MEFSIN.

L'action sociale ministérielle pour toutes et tous et de proximité, construite au fil des ans avec tout le poids des organisations syndicales, subit, comme tous les services de nos administrations, le rouleau compresseur des réformes et des suppressions d'emplois.

Solidaires Finances s'oppose aux réformes qui ne peuvent que dégrader le service rendu aux agentes et aux agents.

La restauration, un assaisonnement à revoir !

L'association **AGRAF** gère et met en oeuvre la restauration collective sur Paris et quelques communes d'Ile-de-France.

Sur le reste du territoire, ce sont des associations qui gèrent la restauration collective du MEFSIN.

A défaut de restaurant collectif financier ou de restaurant inter-administratif, les délégations d'action sociale signent des conventions avec d'autres structures de restauration (RIE, restaurants privés, cafétérias, etc).

En l'absence de telles conventions, les agent.e.s bénéficient du titre-restaurant.

La pandémie, le développement du télétravail, ont fortement perturbé la restauration collective, toutes structures confondues.

La forte augmentation du prix de l'énergie et des produits alimentaires fragilisent toutes les structures sans exception.

Aujourd'hui, c'est la pérennité de la restauration collective qui est menacée et dès lors le bien-être et le budget des agent.e.s.



Pour Solidaires Finances, l'Etat employeur doit assurer à chaque agent.e un repas quotidien de qualité et à moindre coût. C'est socialement utile, c'est une responsabilité de santé publique et cela relève aussi de l'amélioration des conditions de travail.

Solidaires Finances est investie pleinement dans ce dossier dont les évolutions sont quotidiennes.

Solidaires Finances exige la mise en place rapide de groupes de travail afin de trouver des solutions acceptables à ces dégradations.

Pour **Solidaires Finances**, il faut repenser la restauration de demain :

- mettre en place des dispositifs pour sauvegarder la restauration collective,
- faire en sorte que les agent.e.s bénéficient chaque jour d'un repas équilibré et de qualité à tarif social.

Mais dans l'immédiat, la période de crise que traversent toutes les structures doit être prise en compte par l'administration. Celle-ci doit davantage subventionner les structures, afin que les agent.e.s ne subissent pas seul.e.s l'augmentation des coûts et in fine ne désertent les restaurants.

Concernant le titre-restaurant **Solidaires Finances** revendiqué :

- une valeur faciale minimale à 10 €, avec une prise en charge ministérielle de 60% ;
- une revalorisation régulière en fonction de l'évolution du coût de la vie ;
- une modulation en fonction de l'indice et l'inclusion de la subvention interministérielle restauration.

Solidaires Finances y veillera !



Le réseau d'action sociale

Depuis quelques années, l'administration fragilise le niveau départemental et s'oriente vers une régionalisation de l'action sociale, malgré l'opposition constante de **Solidaires Finances** et des autres fédérations du ministère.

Dès 2018, se basant sur des rapports d'audit dont la neutralité reste à prouver, l'Administration a tenté de démontrer qu'une forme de régionalisation devait se mettre en place.

Les suppressions d'emploi marquent aussi l'action sociale. Les assistant.e.s de délégation ont vu leur nombre drastiquement réduit et depuis quelque temps, le remplacement des délégués n'est plus automatique. Certaines délégations se trouvent dépourvues de délégué.e.s, la continuité de service étant assurée par un autre département dans des conditions insatisfaisantes pour les agent.e.s et pour celui ou celle qui fait l'intérim.

Solidaires Finances n'a cessé de remettre en cause ces pratiques contraires aux revendications des organisations syndicales pour une action sociale de proximité.

Pour **Solidaires Finances**, communiquer et faire connaître aux agent.e.s leurs droits en matière d'action sociale est essentiel. Or, faute de proximité, les informations relatives à l'action sociale ne sont plus diffusées, tenant les agent.e.s dans l'ignorance.

Pour **Solidaires Finances**, la création de responsables au niveau de la région qui vont superviser des délégué.e.s dits de proximité est une usine à gaz dont on doute fortement de l'efficacité.

Solidaires Finances veillera plus que jamais :

- au respect de la proximité à l'égard des agent.e.s ;
- aux conditions de travail des personnels des délégations ;
- à la diffusion des informations à l'ensemble des bénéficiaires, en activité ou à la retraite.

L'action sociale : des prestations pour l'ensemble des agent.e.s !



En matière de logement

l'association **ALPAF** dont **Solitaires Finances** assure la vice-présidence met des logements à disposition des agent.e.s, qu'il s'agisse de logements vides ou meublés.

C'est actuellement un parc de plus de 10 000 logements qui est à la disposition des agent.e.s avec des réservations annuelles d'environ 150 logements.

Le logement est la première préoccupation des agent.e.s lorsqu'ils prennent leur poste et qui ne fait que croître dans un contexte d'inflation, et de perte de pouvoir d'achat.

Au sein d'**ALPAF**, **Solitaires Finances** revendique davantage de réservations en région Ile-de-France et en province dans toutes les zones tendues.

ALPAF, ce sont aussi des aides et des prêts

Solitaires Finances a revendiqué pendant des années et a enfin obtenu la mise en place d'une aide pour le logement des enfants poursuivant leurs études.

Un bilan des modalités de cette aide doit être réalisé et **Solitaires Finances** mettra tout en oeuvre pour un élargissement de l'aide et une augmentation du montant.

Pour **Solitaires Finances** les conditions de l'aide à la première installation doivent également être revues concernant les zones d'attributions.

Solitaires Finances revendique ce zonage pour les prêts d'ALPAF.

Solitaires Finances reste vigilante aux prestations d'ALPAF et au montant de la subvention délivrée par le Secrétariat général.

EPAF : un avenir en suspens !

Le combat mené dans cette affaire par **Solitaires Finances** a permis de limiter la casse, EPAF ayant finalement pu conserver la gestion de cinq résidences hôtelières.

Raison invoquée par le Ministère pour la mise en vente des résidences : les travaux à mener étaient trop importants et trop coûteux !

Or le Ministère a refusé pendant des années de faire des travaux dans ces résidences et a même interdit à EPAF d'en réaliser. Comme d'habitude, l'Etat propriétaire n'a pas veillé à l'entretien de ses biens. Le Secrétariat Général s'est engagé à effectuer les travaux dans les résidences conservées par EPAF avec le retour à hauteur de 50% du produit de la vente des autres résidences.

Mais quand ? Force est de constater que les potentiels acquéreurs ne se bousculent pas. Quid de l'avenir des résidences conservées ?

EPAF a dû quitter les lieux au 31 décembre 2021 avec l'obligation d'assurer le gardiennage des résidences pendant un an, à ses frais.

EPAF a également dû procéder au licenciement des 60 personnes qui travaillaient dans les résidences perdues (rupture conventionnelle collective) pour un montant de 4,8 M€ alors qu'elle n'est pas à l'origine de ces licenciements.

Depuis 2018 le ministère s'attaque frontalement à cette action sociale en la régionalisant et en otant à EPAF la gestion des résidences que le Ministère mettait à sa disposition.

Solitaires Finances s'est fermement opposée à ces deux réformes qui ne pouvaient que dégrader le service rendu aux agent.e.s.

S'agissant d'EPAF, le Ministre avait unilatéralement décidé que l'association ne disposerait plus d'aucune résidence. EPAF aurait ainsi été réduite à rechercher chez des prestataires des logements pour les vacances des agent.e.s.

Solitaires Finances a dénoncé ces pratiques, faisant valoir que le ministre n'assumait pas les conséquences de ses décisions et que la subvention dont disposait EPAF devait être utilisée pour les agent.e.s. Or tel n'était pas le cas.

Avec EPAF, il s'agit bien d'un coup porté aux agent.e.s jamais atteint dans l'histoire de notre action sociale et d'un mépris inégalé à leur égard.

Solitaires Finances reste plus que vigilante sur les suites données à ce dossier et mettra tout en oeuvre pour que les agent.e.s puissent conserver dans de bonnes conditions leur droit aux vacances à des tarifs sociaux.

Enfants et famille



Des aides à la parentalité sont également mises en place par la Fonction publique et par le ministère : places en crèches ministérielles et interministérielles, **CESU** garde d'enfants 0-6 ans, **CESU** 6-12 ans (en cours de modification), et certaines actions au plan local.

Si ces dispositifs ont le mérite d'exister, ils sont largement insuffisants. Trop de femmes encore aujourd'hui sont contraintes au temps partiel ou au congé parental avec toutes les conséquences sur leur carrière ou leur retraite.

Avec seulement 550 places de crèches mises à disposition, le ministère ne joue pas son rôle, ne serait-ce que dans le cadre de l'égalité professionnelle femmes/hommes.

Certes à la demande très insistante de **Solidaires Finances** depuis une quinzaine d'années, le nombre de places en crèches a été doublé, mais cela reste très insuffisant. Or l'administration ne réserve plus de places en crèches et s'en remet aux places interministérielles, dont le nombre n'a pas cessé de croître mais destinées à l'ensemble des fonctionnaires.

La garde d'enfants reste toujours un parcours de la combattante et du combattant !

C'est pourquoi Solidaires Finances réclame une augmentation conséquente du nombre de places en crèches ministérielles mais également la mise en place d'un réseau d'assistantes maternelles sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultra-marin.

Solidaires Finances s'opposera également aux éventuelles évolutions visant à limiter le nombre de places en colonies de vacances.

Par ailleurs **Solidaires Finances** demande une révision de la grille tarifaire des colonies de vacances (comme des séjours qui sont en famille à EPAF) pour une meilleure prise en compte des capacités financières des agent.e.s.

L'action sociale Ministérielle fruit de luttes portées par les agent.e.s est aujourd'hui l'objet de multiples convoitises.

Solidaires Finances continuera à mener la lutte pour **la conserver** et la faire

progresser !

**VOTRE VOIX,
NOTRE FORCE!**



C'est cela aussi être moderne !